

Avis Financier LCL ACTIONS EURO FUTUR

Les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **LCL ACTIONS EURO FUTUR** (code ISIN : FR0000985145), nourricier de BFT EURO FUTUR ISR et dont la gestion financière est déléguée à la société de gestion BFT Investment Managers, sont informés de la modification suivante sur le fonds maître BFT EURO FUTUR ISR :

A compter du 16 décembre 2022, BFT EURO FUTUR ISR qui est actuellement classé article 9 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)), sera reclassé article 8.

Cette reclassification fait suite aux clarifications successives apportées au Règlement Disclosure, et plus particulièrement, dans le contexte de la mise en œuvre prochaine du Niveau 2 dudit Règlement.

Toutes les autres caractéristiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et la politique d'investissement resteront inchangées.

Ce changement ne fait pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers et n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

La documentation réglementaire du Fonds LCL ACTIONS EURO FUTUR est mise à jour en conséquence pour tenir compte de ces évolutions à compter du 16 décembre 2022.

Nous vous invitons à consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de votre fonds LCL ACTIONS EURO FUTUR qui est disponible sur le site internet https://www.amundi.fr/fr_part/Nos-fonds/Notre-selection.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.